

(Vérifier à l'audition)

**DÉCLARATION À LA 48<sup>E</sup> SESSION DU CONSEIL  
DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DE L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE**

\*\*\*\*\*

**S.E. M. CHIEKH NIANG,  
REPRÉSENTANT PERMANENT DU SÉNÉGAL  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
ET  
PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR L'EXERCICE  
DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN**

\*\*\*\*\*

**Islamabad (Pakistan)  
22-23 mars 2022**

**Honorable Shah Mahmood Qureshi, Ministre des affaires étrangères,  
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique,  
Vos Altesses, Excellences et chefs de délégations,  
Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants, Mesdames  
et Messieurs,**

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur et le privilège de m'adresser au Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique à sa 48<sup>e</sup> session.

Au fil des ans, le Comité s'est acquitté du mandat que lui a confié l'Assemblée générale des Nations Unies en 1975, à savoir sensibiliser aux droits inaliénables du peuple palestinien et plaider en faveur d'un règlement juste et pacifique de la question de Palestine, dans le respect du droit international, des résolutions des Nations Unies et des accords passés. En tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, le Comité partage avec le Conseil de sécurité et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies les objectifs communs de mettre fin à l'occupation israélienne de l'État de Palestine, de promouvoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, et de parvenir à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

Le Comité travaille avec les États et la société civile à la mise en œuvre du consensus international fondé sur deux États, Israël et l'État de Palestine avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

## **Vos Altesses, Excellences,**

L'Organisation de la coopération islamique est un partenaire stratégique précieux du Comité dans l'exécution de son mandat. Nous organisons conjointement une conférence annuelle sur la question de Jérusalem, avec le soutien de l'Organisation. Ces conférences visent à appeler l'attention sur les politiques et pratiques actuellement appliquées par Israël pour modifier illégalement la démographie, le caractère et le statut de Jérusalem-Est occupée, en procédant à l'expulsion de Palestiniennes et Palestiniens de leur domicile et à la démolition de logements et autres structures palestiniennes dans la ville, et en violant le statu quo historique et légal sur les lieux saints, notamment à Haram el-Charif. Nous examinons également la situation socio-économique des Palestiniennes et Palestiniens et les solutions pour accroître leur autonomie. Le Comité s'est également associé à l'Organisation de la coopération islamique dans le cadre d'un projet unique visant à reproduire les expositions très appréciées présentées à l'ONU à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et à en faire des brochures imprimées pour large diffusion. Une version électronique (e-Book) est disponible sur le site Web du Comité, le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL). Nous sommes extrêmement reconnaissants à l'Organisation de la coopération islamique pour son soutien à ce projet en cours.

L'année dernière, notre conférence sur la question de Jérusalem s'est déroulée dans un contexte de tensions accrues et de graves affrontements entre les forces d'occupation israéliennes, les colons extrémistes et les résidents palestiniens du quartier de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est, que les intervenantes et intervenants de la conférence ont contribué à mettre en lumière.

Les violations persistantes des droits humains par les forces d'occupation israéliennes, le blocus de Gaza imposé depuis 15 ans par Israël, la punition collective infligée à la population, l'expansion continue des colonies illégales, les actes de violence des colons et l'annexion rampante empêchent le peuple palestinien de jouir de ses droits dans sa patrie, en toute liberté et dans la paix. Les politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, sont contraires à ses obligations en vertu du droit international et constituent souvent des violations graves. Le Comité continue d'exiger la fin de l'occupation israélienne illégale du Territoire palestinien, qui dure maintenant depuis près de 55 ans.

Ces défis soulignent la pertinence continue du Comité, comme l'affirme l'adoption par l'Assemblée générale, en décembre 2020 et à d'écrasantes majorités, des quatre résolutions sur la question de Palestine. Le programme de travail du Comité pour 2022 prévoit des activités de sensibilisation et des manifestations de haut niveau afin de mobiliser les États Membres pour qu'ils prennent des mesures pour respecter leurs obligations juridiques et appliquer ces résolutions, mais aussi pour mobiliser l'opinion publique internationale en faveur des droits des Palestiniennes et Palestiniens et d'une solution juste à cette injustice prolongée. Ces réunions, auxquelles participent notamment le Secrétaire général, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et des expertes et experts internationaux, permettent, en outre, de mobiliser le soutien international pour que l'Office reçoive un financement suffisant et prévisible pour répondre aux besoins critiques des réfugiés palestiniens.

En outre, le Comité a publié des déclarations publiques concernant la guerre israélienne contre Gaza en mai 2021, condamnant fermement les attaques contre

les civils et appelant le Conseil de sécurité à agir. En octobre 2021, nous avons exprimé notre profonde inquiétude quant à la désignation par Israël d'organisations non gouvernementales palestiniennes réputées de défense des droits humains, dont des partenaires du Comité, comme « organisations terroristes ».

Nos déclarations trimestrielles dans le cadre du débat public du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient appellent l'attention sur la situation critique qui règne dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et appellent à l'action nécessaire pour faire progresser un règlement pacifique et juste de la question de Palestine. Nous nous dialoguons également avec des parties prenantes, notamment les parlementaires mondiaux, et menons des consultations régulières avec les organisations de la société civile de Palestine, d'Israël et d'ailleurs. Le renforcement de la collaboration du Comité avec les organisations de la société civile de Palestine intervient à un moment où celles-ci continuent de subir des restrictions à leurs libertés d'expression, de réunion et d'association.

Le Comité participe également au renforcement des capacités des responsables palestiniens afin de soutenir l'État de Palestine dans le développement de ses institutions nationales et l'exercice de ses fonctions. Pour élargir son audience internationale, le Comité continue d'améliorer sa communication dynamique, ses publications périodiques, ses médias numériques et son site Web UNISPAL, la plus grande archive d'informations sur la question de Palestine.

**Vos Altesses et Excellences,**

La question de la Palestine demeure l'une des plus anciennes questions inscrites à l'ordre du jour de l'ONU, et le Comité est très préoccupé par l'enlisement du processus de paix. Alors que l'ONU et la communauté internationale s'efforcent de redynamiser l'action visant à relancer le processus de

paix israélo-palestinien, le Comité continue à faire appel aux États Membres à cette fin. Nous rencontrons régulièrement les membres du Conseil de sécurité et du Quatuor pour le Moyen-Orient afin de mobiliser la communauté internationale en faveur d'un horizon politique véritable et d'un processus de paix crédible pour parvenir à une solution juste et durable de la question de Palestine, y compris dans le cadre d'une conférence de paix internationale.

Dans l'exécution de son mandat, le Comité défend les valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil, et les paramètres convenus pour une solution juste, qui demeurent notre cadre commun.

Nous appelons tous les États Membres de l'ONU à se concentrer sur les droits inaliénables du peuple palestinien, longtemps bafoués, et à manifester leur solidarité avec le peuple palestinien dans la lutte juste qu'il poursuit. Nous demandons à l'Organisation de la coopération islamique de continuer à soutenir les conférences conjointes sur la question de Jérusalem, ainsi que d'autres initiatives novatrices de sensibilisation et de renforcement des capacités que le Comité met en œuvre au profit du peuple palestinien.

Nous nous félicitons que le Comité compte 10 membres et 20 observateurs qui sont également membres de l'Organisation de la coopération islamique et nous invitons tous les acteurs à se joindre à notre action.

Le Comité est prêt à collaborer avec l'Organisation de la coopération islamique pour aider le peuple palestinien et obtenir le soutien international plus large nécessaire pour que la solution juste et pacifique à la question de Palestine que nous recherchons tous depuis longtemps devienne enfin réalité.

Je vous remercie de votre attention.